

L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE : UNE QUESTION POLITIQUE

[Philippe Chanial, Jean-Louis Laville](#)

La Découverte | « [Mouvements](#) »

2002/1 n°19 | pages 11 à 20

ISSN 1291-6412

ISBN 2-7071-3641-7

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-mouvements-2002-1-page-11.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

L'économie solidaire : une question politique

Nous tentons ici d'esquisser, dans le prolongement de nombreuses recherches sur l'associationnisme, un nouvel horizon d'intelligibilité. Relativisant les notions de non-lucrativité et de secteur, il s'agit de mobiliser le concept de solidarité pour expliciter des pratiques sociales diverses qui peuvent, dès lors, être regroupées sous l'appellation générique d'économie solidaire.

PAR
PHILIPPE CHANIAL ET
JEAN-LOUIS LAVILLE *

La référence à la notion de solidarité n'est pas dépourvue d'ambiguïtés. L'invocation consensuelle de cette notion peut résulter du discrédit dont est aujourd'hui frappée la charité, obligeant les acteurs sociaux à « recourir au seul vocable de solidarité, quitte à l'investir de connotations dérivées de son autre, la charité¹ ». Faut-il pour autant répudier cette notion ? Suggérons plutôt de contraster deux acceptions de la solidarité, co-présentes depuis l'origine des associations modernes et à propos desquelles Royaume-Uni et France apparaissent comme deux cas emblématiques.

● La solidarité philanthropique

Au Royaume-Uni, la charité était appréhendée au XIX^e siècle comme un principe social, une composante nécessaire à la société démocratique, contribuant à sa régulation par l'engagement volontaire altruiste. Les gouvernements victoriens avaient pour objectif de fournir un cadre de règles et de directives conçues pour permettre à la société de se prendre en charge dans une large mesure. Une grande partie des prestations sociales publiques étaient financées et gérées localement, la limitation du gouvernement central générant un ensemble « d'institutions intermédiaires » développées entre l'État et le citoyen qui faisaient partie intégrante du tissu de l'État. Ainsi, à la fin du XIX^e siècle, « les associations canalisèrent autant d'argent que les services chargés de l'application de la loi sur les pauvres² ». L'impératif charitable renvoyait à une vision particulière d'une société éthique dans laquelle des citoyens motivés par l'altruisme remplissaient leurs devoirs les uns envers les autres sur une base volontaire. Cette dynamique d'intérêt général ou d'aide à autrui a constitué, dans le monde anglo-saxon, une source déterminante de l'action associative. À l'évi-

* Respectivement maître de conférence à l'université de Caen et sociologue.

1. G. VINCENT, « Solidaires de qui... ? Réflexions épistémologiques », in Mission recherche MIRE-Rencontres et recherches avec la collaboration de la Fondation de France, *Produire les solidarités – La part des associations*, 1997, p. 370.

2. J. LEWIS, « Le secteur associatif dans l'économie mixte de la protection sociale », in *idem*, p. 169.

3. P. DONATI, *Sociologia del terzo settore*, La nuova Italia scientifica, Roma, 1996.

dence, cette conception philanthropique de la solidarité fut et est encore aujourd'hui fortement marquée au coin de préoccupations libérales. Focalisée sur la « question de l'urgence » et la préservation de la paix sociale, elle se donne pour objet le soulagement des pauvres et leur moralisation par la mise en œuvre d'actions philanthropiques palliatives. Cette acception de la solidarité a particulièrement marqué les représentations anglo-saxonnes des associations comme en attestent de fréquentes assimilations entre action bénévole et philanthropie, elle n'a rien d'une particularité insulaire. Elle est présente à des degrés divers dans chaque pays de l'Europe continentale. En témoignent les travaux de Donati³ qui définit l'association comme « privé social ». Ils mettent en évidence combien la vision philanthropique n'est pas l'émanation d'un univers culturel spécifiquement anglo-saxon mais plutôt une position récurrente dans les discussions sur la nature des associations. Le don n'y est pas soumis à d'autres règles collectives que celles émises par les donateurs susceptibles d'en stabiliser les conditions d'exercice, il peut donc se convertir en instrument de pouvoir et de domination. L'inclinaison à aider autrui, valorisée comme un élément constitutif de la citoyenneté responsable, porte en elle la menace d'un don sans réciprocité, ne permettant comme seul retour qu'une gratitude sans limites et créant une dette qui ne peut jamais être honorée par les bénéficiaires. Les liens de dépendance personnelle qu'elle favorise risquent d'enfermer les donataires dans leur situation d'infériorité. Autrement dit, elle est porteuse d'un dispositif de hiérarchisation sociale et de maintien des inégalités adossé sur les réseaux sociaux de proximité qui peut s'exprimer à travers des choix apparemment anodins comme celui de classer les associations dans les organisations privées.

● La solidarité démocratique

À cette version « bienveillante », s'oppose une version de la solidarité comme principe de démocratisation de la société résultant d'actions collectives. Cette seconde version suppose une égalité de droit entre les personnes qui s'y engagent. Indissociable de l'héritage révolutionnaire et de l'idéal républicain, elle a façonné en partie la réalité française. La fraternité révolutionnaire prétendait en effet bien rompre avec le langage de la charité pour lui substituer une politique de la solidarité reposant sur la commune appartenance de tous à un espace politique qui ne connaît plus désormais que des individus libres et égaux. Néanmoins, cette politique de la solidarité régie par l'idéal de citoyenneté fut en France presque originellement méfiante à l'égard des associations volontaires. En témoigne la proscription, par le décret d'Allarde et la loi Le Chapelier, des associations économiques et professionnelles. Rien ne paraissait alors plus contraire à la liberté individuelle et au principe de souveraineté que ces associations de compagnons qui, pourtant, s'engageaient, pour quelques-unes d'entre elles au moins, dans un processus de sécularisation et de démocratisation en totale harmonie avec le nouvel ordre révolutionnaire. C'est dans ce contexte général de proscription et de répression, malgré des périodes plus tolérantes, que le mouvement ouvrier et socialiste nais-

sant devient le laboratoire des formes associatives et des utopies de l'Association. C'est alors au nom de la solidarité que foisonnent les associations ouvrières entre 1830 et 1848.

Même de façon allusive, il faut ici souligner la dimension proprement politique de la solidarité ouvrière et de son idéal associationniste⁴. La question sociale, dont la misère ouvrière n'est qu'un aspect, est avant tout une question politique. Comme l'exprime le buchezien Corbon, « la démocratie dans l'ordre politique et la monarchie à peu près absolue dans l'atelier sont deux choses qui ne sauraient coexister longtemps ». La République, cette « anarchie positive » (Proudhon), se redéfinit alors comme une cité de travailleurs, mais aussi de consommateurs, librement associés. Irréductible à la figure sacralisée de l'État, la *res publica* s'ouvre à des figures plurielles, se diffracte au sein de la société (civile), principalement dans ses associations volontaires. Ainsi, pour échapper à un individualisme concurrentiel comme à un étatsisme autoritaire, l'ancien saint-simonien Pierre Leroux⁵, inventeur auto-proclamé du terme solidarité, insiste sur l'établissement entre l'État et la société d'une communication qui suppose des groupes intermédiaires, l'amenant à préconiser que des corporations, conçues comme autant de micro-républiques, assument un rôle d'institution publique. Leroux table sur des réseaux de solidarité passant par l'atelier, ainsi que sur des associations ou la presse pour entretenir l'esprit public indispensable à la démocratie. Sa pensée entre en résonance avec les mouvements de l'époque. L'associationnisme ouvrier s'engage dans la recherche d'une économie qui pourrait être solidaire : l'organisation du travail qui reste à trouver pourrait fournir l'opportunité de mettre sur pied des entités productives qui inscrivent la solidarité au cœur de l'économie et où se mêlent la forme mutuelle, coopérative et syndicale. Ce projet d'une économie solidaire ou fraternelle est symbolisé par le moment 1848, où il atteint son apogée avant de connaître le reflux.

Après le traumatisme de 1848, où la répression sanctionne la prise de parole ouvrière, c'est à la fin du XIX^e siècle que la notion de solidarité apparaît comme le moyen pour les républicains de réconcilier les droits individuels et la responsabilité de l'État. Défendue par des hommes politiques, juristes ou sociologues qui se réclament du solidarisme (Bouglé, Bourgeois, Fouillée...), la notion de solidarité prend alors un sens nouveau. Elle désigne d'abord un fait scientifique. Pour les solidaristes, l'homme, sans même qu'il le veuille ou le sache, est solidaire, c'est-à-dire associé. La société constitue en premier lieu une totalité où tous dépendent de chacun. Elle n'est pas régie, sur le modèle de la charité chrétienne, par la dette de tous envers Dieu, mais par la dette de tous envers la société. Ainsi, ne pas acquitter les obligations mutuelles qu'engendre la vie en

4. Cf. P. CHANIAL, « L'association est-elle une politique ? », in *La revue du MAUSS semestrielle*, « L'autre socialisme », n° 16, 2^{ème} semestre 2000 ; *Justice, don et association*, La Découverte/MAUSS, 2001.

5. P. LEROUX, in *À la source perdue du socialisme français*, anthologie établie et présentée par B. VIARD, Desclée de Brouwer, 1997.

*C'est à la fin du XIX^e siècle
que la notion de solidarité
apparaît comme le moyen
pour les républicains de
réconcilier les droits
individuels et la
responsabilité de l'État.*

6. L. BOURGEOIS, *Solidarité*, Colin, 1992.

7. R. LAFORE, « Droit d'usage, droit des usagers : une problématique à dépasser », in M. CHAUVIÈRE et J.-T. GODBOUT, *Les usagers entre marché et citoyenneté*, L'Harmattan, 1992, pp. 261-263.

8. F. EWALD, *L'État-providence*, Le Seuil, 1986, p. 344.

société et qui résultent de la solidarité sociale équivaut à la violation d'un contrat. Dès lors, comme l'indique Bourgeois, « le devoir social n'est pas une pure obligation de conscience, c'est une obligation fondée en droit, à l'exécution de laquelle on ne peut se dérober sans une violation d'une règle précise de justice », et l'État peut imposer cette règle « au besoin par la force » afin d'assurer « à chacun sa part légitime dans le travail et les produits⁶ ». La résolution de la question sociale suppose alors moins une nouvelle répartition des pouvoirs qu'un juste calcul propre à établir une répartition équitable des bénéfices et des charges de la solidarité sociale, dont la loi doit être l'expression concrète et l'État le garant. La recherche d'équilibre entre liberté et égalité se construit ainsi par dissociation et complémentarité entre l'économique et le social qui trouve sa formulation dans l'idée de service public arrimée à la notion de solidarité. L'État, expression de la volonté générale, devient dépositaire de l'intérêt général qu'il peut mettre en œuvre grâce à l'action de l'administration. La légitimité de l'intervention de l'État est certes bornée par la solidarité sociale, mais elle renforce « sa puissance tutélaire » et « son rôle central de mise en forme de la société⁷ ». « L'État n'est plus seulement puissance souveraine, pouvoir de contraindre » ; il devient « assurance mutuelle et le rapport social se moule sur la mutualité⁸ ». Basée sur le droit, l'intervention de l'État à destination des citoyens-salariés assujettis s'impose comme adaptation pragmatique des théorisations de la cohésion sociale soucieuses d'éviter le double écueil de « l'individualisme » et du « collectivisme ».

● Institutionnalisation, banalisation et nouvelle dynamique

Néanmoins, en dépit des multiples réformes dont il a été l'initiateur, notamment en matière de protection sociale, le solidarisme républicain a contribué à dépolitiser en partie la question sociale. En domestiquant par le droit l'association, ses pratiques, ses utopies, il a refroidi l'ébullition inventive qui l'avait précédée. En témoigne la législation républicaine qu'il a inspirée et qui va fixer, à partir de la fin du XIX^e siècle et au cours du XX^e siècle, les statuts distincts des coopératives, des mutuelles et des associations civiles. Tout en témoignant de l'empreinte des associationnismes pionniers, ces formes juridiques deviennent autant de sous-ensembles tributaires du modèle de développement économique et social dans lequel ils s'insèrent, en particulier de la séparation qui s'instaure et se renforce entre l'économie de marché et l'État-social. Au sein de ce mode de développement, coopératives et mutuelles subissent des pressions de l'environnement qui se traduisent par des phénomènes d'isomorphisme institutionnel, c'est-à-dire des processus contraignants qui forcent les unités d'une population à ressembler aux autres unités qui affrontent les mêmes contraintes. Cet isomorphisme fait que ces entités sont touchées par la banalisation de leur comportement économique.

D'une part, les coopératives se sont inscrites dans l'économie marchande, occupant des secteurs d'activité dans lesquels l'intensité capitalistique restait faible. Elles ont permis à différents acteurs de mobiliser eux-mêmes les ressources pour des activités qui leur étaient nécessaires et

étaient délaissées par les investisseurs. Même s'il convient de relativiser ce constat selon les types de coopératives, la logique générale de concentration des moyens de production les a poussées à se spécialiser dans une activité principale liée à l'identité de leurs membres et à se focaliser sur la pérennité des entreprises, quitte à négliger parfois les questions d'organisation du travail. D'autre part, l'avènement de l'État-providence modifie profondément le rôle joué par les mutuelles et les associations. Nombre d'initiatives s'étaient organisées au début du XIX^e siècle pour traiter les problèmes d'incapacité du travail, de maladie et de vieillesse sur une base solidaire en regroupant les membres d'une profession, d'une branche ou d'une localité. Moyens d'émancipation ouvrière pour les socialistes, barrières contre l'agitation sociale pour les libéraux et les conservateurs, ces mutuelles sont tolérées par les autorités à partir de la moitié du siècle sous réserve qu'elles soient soumises à un étroit contrôle notabiliaire. Puis les niveaux et modalités des contributions sont homogénéisés au niveau national pour mieux maîtriser le risque inhérent à ces prestations, grâce au recours des techniques statistiques. La participation d'un grand nombre d'adhérents au niveau national, l'instauration d'assurances obligatoires (maladie, vieillesse...) débouchent sur un adossement aux systèmes de Sécurité sociale après la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les mutuelles de santé amendent le principe d'adhésion volontaire pour rentrer dans le champ de la prévoyance collective complémentaire. L'accentuation de la concurrence dans les domaines de l'assurance les soumet toutefois à rude épreuve, proche de celle que subissent les sociétés d'assurance à caractère mutuel qui couvrent les risques liés aux biens. Les associations ont, par ailleurs, été en position de pionnières pour les services sociaux en défrichant des demandes sociales émergentes qui ont été ensuite transférées à l'État, ou maintenues dans le cadre associatif tout en étant encadrées par l'État. Corollaire, les changements que connaît l'État-providence tendent à les fragiliser tout en les incitant à l'innovation. Au total, alors que le poids économique de l'économie sociale s'est consolidé au cours du XX^e siècle, il n'en a pas été de même pour sa portée politique. Le choix des membres en fonction de leur rapport à l'activité a considérablement restreint le sentiment d'appartenance sur lequel s'appuyaient les dynamiques associationnistes pionnières. La spécialisation, l'évaluation de l'efficacité productive des coopératives et mutuelles en référence à celle des autres entreprises, l'insertion des associations dans les politiques sociales nationales ont entraîné une technicisation des enjeux liés aux organisations d'économie sociale. Les entités de l'économie sociale n'ont que faiblement influencé le débat public et ont souvent abandonné l'ambition sociétale au profit de la recherche de performance gestionnaire ou du respect des normes publiques.

Alors que le poids économique de l'économie sociale s'est consolidé au cours du XX^e siècle, il n'en a pas été de même pour sa portée politique.

La perte de la multidimensionnalité s'est donc avant tout manifestée par l'oubli du politique, mais elle peut aussi être repérée dans la distance qui s'accroît entre les composantes de l'économie sociale. Aux deux extrêmes, les coopératives se perçoivent comme des entreprises sur le marché, alors que les associations sont cantonnées dans la sphère sociale. Ces organisations sont perçues comme relevant de registres d'action différents. Le maintien d'une cohérence « sectorielle » s'avère alors difficile. L'intégration des organisations d'économie sociale dans un environnement qui admet la hiérarchisation et la complémentarité entre économie de marché et État-social produit des effets de dissociation entre les différentes composantes.

● Économie solidaire : le renouveau d'une perspective longtemps oubliée

Alors que l'économie sociale ne s'interroge guère sur sa dimension politique et tente de se regrouper en valorisant plutôt son action économique et sa présence sur le marché, c'est avant tout la dimension politique d'une autre économie qui est mise en avant dès les années soixante par des initiatives multiples et diverses. Progressivement, elles se reconnaîtront dans la référence à l'économie solidaire.

Depuis les années soixante, les bouleversements dans les modes de vie introduisent dans le domaine discursif des aspects de la conduite sociale qui étaient auparavant intangibles ou réglés par des pratiques traditionnelles. Le manque de possibilité d'implication pour les salariés comme pour les usagers, dans le travail comme dans la consommation, est critiqué au même titre que l'approche standardisatrice de la demande orientant l'offre vers les biens de masse et vers des services stéréotypés. Se fait jour l'exigence d'une plus grande « qualité » de la vie ; de plus en plus s'oppose à la croissance quantitative la revendication d'une croissance qualitative. Il s'agit de substituer une politique du mode de vie à une politique du niveau de vie, de prendre en compte les dimensions de participation aux différentes sphères de la vie sociale, de préserver l'environnement, de changer les rapports entre les sexes et les âges. Cette capacité auto-réflexive s'exprime pour partie à travers de nouveaux mouvements sociaux comme le féminisme ou l'économie. En même temps, des voix s'élèvent pour mettre en doute la capacité de l'intervention publique à remédier aux insuffisances du marché. Des usagers dénoncent les logiques bureaucratiques et centralisatrices des institutions redistributives : selon eux le manque d'aptitude à l'innovation génère l'inertie, le contrôle social et le clientélisme ; plus grave encore, l'inadéquation face à des situations de vie différenciées explique la survivance de fortes inégalités derrière une apparente normalisation égalisatrice. Ces formes d'expression inédites sont confrontées à une modification tendancielle des formes d'engagement dans l'espace public. Le militantisme généraliste, lié à un projet de société, impliquant une action dans la durée et de fortes délégations de pouvoir dans le cadre de structures fédératives s'affaiblit comme le montre le recul de certaines appartenances syndicales et idéologiques. Par contre, cette crise du bénévolat constatée dans des associations parmi les plus institutionnalisées se

double d'une effervescence associative à base d'engagements concrets à durée limitée, centrés sur des problèmes particuliers et œuvrant pour la mise en place de réponses rapides pour les sujets concernés. Parmi les démarches témoignant de cette inflexion de l'engagement, certaines affirment leur dimension économique tout en l'articulant à une volonté de transformation sociale. Il est indéniable que beaucoup de ces expériences se sont épuisées dans les affrontements idéologiques et la confrontation à la pénurie, elles n'ont pas moins fourni des inspirations qui vont être reprises dans d'autres cadres et par des groupes sociaux différents. En tout cas, elles montrent que la renaissance de la perspective de l'économie solidaire est antérieure à la « crise » économique et ne s'explique pas par le chômage et l'exclusion. Par contre, cet élément contextuel va influencer fortement dès les années quatre-vingt ainsi qu'au moins trois autres : la tertiarisation des activités productives entraînant une montée des services relationnels comme la santé, l'action sociale, les services personnels et domestiques ; les évolutions sociodémographiques se manifestant par le vieillissement de la population, la diversification du profil des ménages, la progression de l'activité féminine ; l'accroissement des inégalités engendré par l'internationalisation néolibérale.

Le mouvement multiforme de l'économie solidaire, encore peu identifié parce que non unifié, se déploie en particulier sur quatre registres :

- Le commerce équitable en est un. Dans un commerce international où producteur et consommateur sont coupés l'un de l'autre, l'absence de tout critère autre que marchand donne naissance à des formes nouvelles de surexploitation dont pâtissent, en premier lieu, les producteurs du Sud. Améliorer leur sort tout en sensibilisant l'opinion publique du Nord aux injustices dont ils sont victimes, tel est le double objectif d'un commerce équitable qui mène à la fois des actions de sensibilisation et organise des circuits de distribution. Le taux moyen de croissance de 20 % par an est tel qu'il engendre des discussions sur les priorités, certains militants insistant sur la capacité de mobilisation et d'interpellation, d'autres privilégiant l'augmentation du volume des transactions.

- Les finances solidaires veulent, quant à elles, promouvoir un autre rapport à l'argent. Le système financier exclut nombre d'entrepreneurs potentiels. La sélectivité du crédit et le rationnement de l'offre – découlant de la recherche de rentabilité bancaire – aboutissent à ce que, selon une étude réalisée en 1999, seulement 22 % des entreprises nouvellement créées obtiennent un financement bancaire. Pour remédier à cette inégalité devant l'initiative, des actions de mobilisation d'épargne locale et solidaire regroupées dans Finansol⁹ ont commencé à s'organiser et mériteraient l'encouragement ou, pour le moins, la suppression des discriminations fiscales négatives dont elles font l'objet. Cette motivation s'inscrit dans un mouvement de constitution d'une épargne socialement responsable : en 1998, les Français avaient investi 2,7 milliards de francs dans des placements boursiers éthiques et de solidarité, cent trente millions placés en produits bancaires éthiques, et environ cent millions de francs placés en capital-risque dans des milliers de petites entreprises¹⁰. Pour ce qui est du capital-risque

9. Finansol : 8, rue Lantier 75001 Paris.

10. Cf. « L'épargne alternative et solidaire en 65 fiches », *Alternatives économiques*, hors-série, 1^{er} trimestre 1999.

L'autoproduction collective, les réseaux réciproques d'échanges de savoir, les systèmes d'échange local (SEL) réhabilitent une économie que Fernand Braudel désigne comme vie matérielle ou civilisation matérielle.

de proximité et solidaire, il réunit sept mille actionnaires. L'une des initiatives les plus connues est celle des Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne (CIGALES). Lancée en 1983, elle fédère deux cents clubs qui ont soutenu plus de trois cent cinquante entreprises et permis la création de mille huit cents emplois. En complément, des organismes financiers solidaires ont vu le jour, comme la Caisse régionale de crédit solidaire du Nord-Pas-de-Calais. Malgré les acquis de tels réseaux, le financement solidaire n'a rien d'une panacée : il peut être réintégré par les institutions dominantes comme un simple outil évacuant toute critique de la soumission aux logiques finan-

cières sources d'exclusion. Ainsi, la mode du micro-crédit au sein des grandes institutions internationales s'accompagne d'un discours ultra-libéral en prônant la multiplication des micro-entreprises indépendantes comme alternative positive aux règles protectrices du salariat. Cet éloge du « capitalisme aux pieds nus », qui repose sur un parallèle hasardeux entre Sud et Nord, conduit à une impasse pour la finance solidaire qui ne progressera, en France et dans les autres pays développés, qu'avec l'appui de tous les acteurs intéressés, dont les pouvoirs publics et les syndicats.

• Contre le danger que les échanges sociaux se réduisent aux échanges monétaires, différents réseaux d'échanges non monétaires se sont constitués avec comme préoccupation, dans tous les cas, de concevoir la proximité géographique comme un levier pour organiser des actions destinées à valoriser liberté et capacité d'initiative. S'ils sont apparus, c'est qu'un problème nouveau devient préoccupant. Comme le souligne Guy Roustang, le développement des échanges monétaires a été facteur d'émancipation individuelle et d'enrichissement collectif parce qu'il s'appuyait sur un socle de valeurs partagées. Or, aujourd'hui, « ce socle est menacé par un excès de monétarisation de la société¹¹ ». Pour fixer de « nouvelles frontières à l'argent¹² », l'autoproduction collective, les réseaux réciproques d'échanges de savoir, les systèmes d'échange local (SEL)¹³ réhabilitent une économie que Fernand Braudel désigne comme vie matérielle ou civilisation matérielle. Mais si ces activités de production et d'échange de base se distinguent des activités illégales ou de la simple « débrouille » en famille ou entre amis, c'est qu'elles ont opté pour une inscription dans l'espace public, fondée sur des solidarités volontaires et des relations égalitaires entre les membres. Il est cependant indéniable qu'elles soulèvent des problèmes de délimitation de leur champ. C'est pourquoi il importe de clarifier, à partir des pratiques, les règles à respecter et les conditions propres à engendrer les effets les plus autonomisants et socialisants. La question posée est bien celle de l'articulation avec une action publique renouvelée qui refuse de les marginaliser ou de les instrumentaliser.

11. G. ROUSTANG, *Économie non monétaire et inégalités sociales*, Fondation de France, 1999. Programme autoproduction et développement social (PADES) : MDSL, 5 place des fêtes, 75019 Paris.

12. B. PERRET, *Les nouvelles frontières de l'argent*, Le Seuil, 1999.

13. J.-M. SERVET, *Une économie sans argent*, Le Seuil, 1999.

• C'est aussi l'interrogation soulevée par les initiatives locales qui se sont multipliées en Europe pour éviter que les domaines traditionnels des services sociaux (soins, santé, services aux personnes...), comme les activités nouvelles dans des services émergents (sport, culture...), ne soient accaparés par de grands groupes privés. Il s'agit à partir de la coopération entre les parties prenantes du service (professionnels, usagers et bénévoles) d'améliorer la qualité de la vie quotidienne et de contribuer à un débat sur la réduction des inégalités sexuelles et sociales. Une dynamique d'économie solidaire s'est enclenchée dans les services aux personnes. Cette dynamique est peu présente dans les services ménagers (repassage, nettoyage), qui sont la cible privilégiée des entreprises privées à la recherche du marché des personnes solvables. En revanche, elle progresse dans les services aux personnes liés à la situation familiale (aide, garde d'enfants) et à la dépendance de personnes âgées, malades ou privées d'autonomie¹⁴. À côté de ces démarches centrées sur « les services de proximité », des initiatives complémentaires ont aussi voulu permettre que les personnes exclues du système économique puissent y être réintégrées en leur procurant non des petits boulots, mais des emplois permanents et de droit commun¹⁵.

● L'amorce d'un changement

L'économie sociale a mis l'accent sur la pluralité des formes de propriété. Elle vit une tension accrue entre l'immersion dans la concurrence internationale et la redécouverte de son actualité nouvelle. À l'heure où la domination des actionnaires dans les sociétés de capitaux génère des effets de plus en plus perçus comme pervers par l'opinion publique, elle peut participer d'une lutte contre la montée des inégalités entre les différents espaces locaux et entre les groupes sociaux. Mais, pour éviter la banalisation, l'économie sociale se doit de répondre aux deux questions principales posées par l'économie solidaire concernant les régulations interne et externe : quels sont les fonctionnements susceptibles de conforter la démocratie participative dans les entités juridiques non capitalistes ? Quelles sont les régulations publiques susceptibles de favoriser un modèle de développement durable, tant sur le plan social qu'environnemental, et de s'articuler aux engagements citoyens dans l'économie ?

Les initiatives d'économie solidaire mettent l'accent sur le modèle de développement et sur la participation citoyenne. Elles rappellent à l'économie sociale qu'elle ne peut se contenter de situer sa spécificité par les statuts, et que la recherche d'une combinaison entre une pluralité de principes économiques (marché mais aussi redistribution et réciprocité) est tout aussi nécessaire que la limitation du pouvoir du capital. Autrement dit, la dimension solidaire ne peut perdurer que par l'ancrage dans un engagement volontaire et par l'obtention de régulations publiques appropriées aux projets. Succédant à l'ignorance ou à l'hostilité, la conjoncture se prête à un dialogue avec les mouvements sociaux. Alors que Jean-Christophe Le Duigou, secrétaire de la CGT, se prononce « pour une possible convergence entre le syndicalisme et l'économie sociale et solidaire¹⁶ », un rapprochement peut aussi s'esquisser avec les mouvements anti-mondialisation qui se posent la

14. M. NYSSENS et J.-L. LAVILLE, *Les services sociaux entre associations, État et marché*, La Découverte/Recherches, 2001.

15. Pour plus d'informations sur les réseaux de l'économie solidaire, consulter les différents bulletins de l'Inter-réseaux économie solidaire : Civilités, 34/36 rue Bréguet, 75011 Paris (www.inter-reseaux-economie-solidaire.org).

16. J.-C. LE DUIGOU, « Tours pour une possible convergence entre le syndicalisme et l'économie sociale et solidaire », in C. FOUREL, *La nouvelle économie sociale*, Syros, 2001 (Préface de Lionel

question du passage d'un discours uniquement critique à un discours articulant critique et propositions pour une autre mondialisation. À leur façon, les initiatives qui se sont développées dans le dernier quart du xx^e siècle renouent avec l'élan associatif de la première moitié du xix^e siècle en mettant au cœur de leur passage à l'action économique la référence à la solidarité. Toutefois elles ne sauraient avoir de légitimité, si l'on ne renoue pas avec un questionnement politique sur l'économie susceptible de substituer à la représentation dominante de la société de marché, celle d'une économie plurielle avec marché. Elles ne prennent sens que par rapport à une économie plurielle, c'est-à-dire une économie ne se réduisant pas à la société de capitaux et au marché, dans laquelle plusieurs logiques économiques peuvent se déployer. Dans un contexte où l'utopie libérale de société de marché a resurgi, il est vital que la réalité plurielle de l'économie soit politiquement assumée.

De la façon la plus extensive, l'économie solidaire peut être définie comme l'ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens.

De la façon la plus extensive, l'économie solidaire peut être définie comme l'ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens. Contrairement à ce que pourrait faire croire l'accaparement du mot solidarité par les promoteurs de certaines actions caritatives, l'économie solidaire n'est pas un symptôme de la dérégulation qui voudrait remplacer l'action publique par la charité, nous ramenant plus d'un siècle en arrière. Elle émane d'actions collectives visant à instaurer des régulations internationales et locales, complétant les régulations nationales ou suppléant à leurs manques. Il ne s'agit pas de

substituer à la solidarité redistributive, par la puissance publique, une solidarité exclusivement réconciliatrice, mais de définir des modalités de couplage pour compléter la solidarité redistributive par une solidarité réciprocaire qui peut être un facteur de production et donc participer de la création de richesses. L'économie solidaire, conçue comme une forme de démocratisation de l'économie et non comme une résurgence de la philanthropie, peut donc articuler ces deux dimensions de la solidarité pour renforcer la capacité de résistance de la société à l'atomisation sociale, elle-même accentuée par la monétarisation et la marchandisation de la vie quotidienne. La multitude de pratiques socioéconomiques apparues depuis une vingtaine d'années pour répondre aux questions posées par les mutations contemporaines conforte cette perspective : en proposant d'augmenter conjointement les opportunités de socialisation démocratique et l'offre de travail, en questionnant les relations de l'économie et du social, elles tentent de s'attaquer à la fois à la crise de l'intégration sociale par le travail et à celle des liens civil et civique. En tout cas, si l'économie solidaire peut contribuer à « humaniser l'économie¹⁷ », c'est bien en affirmant son caractère fondamentalement politique. ●

17. J.-P. MARÉCHAL, *Humaniser l'économie*, Desclée de Brouwer, 2001.